Carte 1-C

APPLICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉTABLISSEMENTS À FORTE CHARGE D'ODEURS

N

Saint-Ludger-de-Milot

Lac Tchinogama

Lamarche

Rivière Péribonka

Sainte-Monique

Route 169

L'Ascension

Lac Labrecque

Labrecque

Saint-Henri-de-Taillon

Rivière Grande Décharge

Route 172

Alma

Saint-Nazaire

Lac Saint-Jean

Rivière Petite Décharge

Rivière Saguenay

Saint-Gédéon

Route 169

Saint-Bruno

Route 170

Hébertville-Station

Route 169

Métabetchouan - Lac-à-la-Croix

Route 169

Route 169

Hébertville

Desbiens

Lac Vert

Route 169

APPLICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉTABLISSEMENTS À FORTE CHARGE D'ODEURS

Dispositions particulières

- Dispositions particulières applicables aux périmètres urbains et aux secteurs de villégiature
- Immeubles protégés
- Véloroute des Bleuets

Contingentement des élevages de suidés

- Contingentement dans la zone A
- Contingentement dans la zone B
- Contingentement dans la zone C

Autres affectations

Limite de la zone de villégiature et du périmètre urbain

- Récréation extensive et récréotouristique
- Forestière
- Industrielle
- Bleuetière

Autres éléments

Bâtiments agricoles:

- C : Céréale
- F : Fourrage
- H : Horticulture
- L : Légume
- PT : Pomme de terre

- B : Bovin de boucherie
- O : Ovin
- BL : Bovin laitier
- VO : Volaille
- P : Porc
- VL : Veau lourd
- CH : Cheval
- CR : Cervidé
- CV : Chèvre

Réseaux existants

- Route locale
- Route régionale
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Limite municipale

0 1 500 3 000
metres

N W E S

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Réalisation :	Service de l'aménagement, MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Cartographie :	Claude Desmeules
Vérification :	Nathalie Audet
Date :	Décembre 2006
Approbation :	Réjean Bouchard, préfet — Sabin Larouche, sec.trés.

P:\Usagers\Carto\Travail\Schema\SAR_II Modif4\Caracterisation_Zone_Agricole\Carte 1-C.WOR